Programme suisse pour Erasmus+ / Swiss-European Mobility Programme SEMP  
Appel à projets 2024

Accréditation pour les institutions de formation de niveau tertiaire   
Certificat de qualité

Informations générales

Au moyen du présent formulaire, toutes les [hautes écoles](https://www.swissuniversities.ch/fr/espace-des-hautes-ecoles/hautes-ecoles-suisses-reconnues/) officiellement reconnues ainsi que les [écoles supérieures](https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fps/ecoles-superieures.html) délivrant des cursus de formation tertiaire reconnus par la Confédération peuvent déposer une demande d’accréditation pour le Swiss-European Mobility Programme (SEMP) dans le cadre du Programme suisse pour Erasmus+[[1]](#footnote-1). L’accréditation sera délivrée sous la forme d'une charte SEMP et sera valide durant toute la durée du Programme suisse pour Erasmus+ (2018-2023). Dans le cas d’une association au programme Erasmus+, l’accréditation au SEMP perdrait sa validité.

L’accréditation autorise les institutions à demander des fonds pour la mobilité individuelle du degré tertiaire dans le cadre du Programme suisse pour Erasmus+ (Swiss-European Mobility Programme SEMP) et à subventionner ces mobilités. Les institutions qui ont l’intention d’effectuer des activités de mobilité dans l’appel à projets 2024 sont priées de soumettre parallèlement une demande de subventions pour leurs activités de mobilité.

*Veuillez remplir le formulaire ci-dessous en répondant de manière aussi détaillée que possible. Il n'est pas nécessaire de joindre des annexes supplémentaires. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.*

Soumission

|  |  |
| --- | --- |
| Soumission par e-mail (Word et PDF) auprès de | Movetia |
| Adresse e-mail | erasmus@movetia.ch |
| Contact | +41 31 303 22 04 |
| Site internet | [www.movetia.ch](http://www.movetia.ch) |
| Délai pour la soumission | 5 mars 2024 |

1. Données sur la haute école / l’école supérieure
   1. Institution déposant la demande

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’institution | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Site internet de l’institution | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

* 1. Identification du/de la représentant-e légal-e

|  |  |
| --- | --- |
| Titre | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Prénom, nom | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Département | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Fonction | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Adresse | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Code postal, lieu | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| E-mail | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

* 1. Personne de contact Movetia, coordinateur/coordinatrice aux relations internationales

|  |  |
| --- | --- |
| Titre | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Prénom, nom | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Département | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Fonction | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Adresse | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Code postal, lieu | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| E-mail | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

* 1. Statistiques sur l’institution déposant la demande

|  |  |
| --- | --- |
| Année de fondation de l‘institution | \_\_\_\_\_\_\_ |

Les données ne concernent que la formation de niveau tertiaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau des diplômes délivrés |  |
| Diplôme ES | Oui  Non |
| Cycle court[[2]](#footnote-2) | Oui  Non |
| Premier cycle (Bachelor) | Oui  Non |
| Deuxième cycle (Master) | Oui  Non |
| Troisième cycle (Doctorat, PhD) | Oui  Non |
| Nombre d’étudiant-e-s inscrit-e-s en 2022/23 pour une formation de niveau tertiaire |  |
| Temps partiel | \_\_\_\_\_\_\_ |
| Temps plein | \_\_\_\_\_\_\_ |
| Nombre d’étudiant-e-s diplômé-e-s en 2021/2022 | \_\_\_\_\_\_\_ |
| Diplôme ES | Oui  Non |
| Cycle court2 | Oui  Non |
| Premier cycle (Bachelor) | Oui  Non |
| Deuxième cycle (Master) | Oui  Non |
| Troisième cycle (PhD) | Oui  Non |
| Nombre d’enseignant-e-s (en équivalent plein temps) en 2021/2022  (collaborateurs et collaboratrices employé-e-s auprès de votre institution qui enseignaient comme activité professionnelle principale) | \_\_\_\_\_\_\_ |
| Nombre de membres du personnel administratif (en équivalent plein temps) en 2021/2022 | \_\_\_\_\_\_\_ |
| Parmi ce personnel administratif : nombre de personnes qui travaillaient directement dans le domaine des relations internationales ou européennes en 2021/2022 (en équivalent plein temps) | \_\_\_\_\_\_\_ |

1. Respect des principes fondamentaux de la charte

La haute école / L’école supérieure s’engage à respecter les principes fondamentaux de la charte du Swiss-European Mobility Programme (SEMP) suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Généralités | |  |
| 1 | Promouvoir les activités de mobilité du SEMP, en faire la promotion et donner de la visibilité ; |  |
| 2 | Student Mobility for Studies (SMS) et Staff Mobility for Teaching Assignments (STA): Mettre en œuvre les activités de mobilité dans le cadre d’accords interinstitutionnels valides ; |  |
| 3 | Exempter les participant-e-s à la mobilité entrante des frais relatifs aux cours, à l’immatriculation, aux examens, à l’accès aux laboratoires et aux bibliothèques. Cependant, des frais minimes peuvent être facturés sur la même base que le corps estudiantin local pour des frais tels que les assurances, les associations d'étudiants et l'utilisation de divers matériels ; |  |
| 4 | Garantir l'égalité de traitement académique entre les participant-e-s à la mobilité et la communauté universitaire locale. Assurer l'intégration des personnes mobiles (incoming) dans la vie universitaire ; |  |
| 5 | Respecter pleinement les principes de non-discrimination ; promouvoir et garantir l'égalité d'accès et de chances pour les participant-e-s mobiles de tous horizons, en particulier pour les groupes issus de milieux défavorisés ou de populations vulnérables ; |  |
| 6 | Adopter une procédure de sélection transparente et documentée, garantissant l'égalité des chances pour les personnes mobiles ; |  |
| Reconnaissance | |  |
| 7 | Décrire en amont les procédures de reconnaissance de manière transparente ; |  |
| 8 | Garantir aux étudiant-e-s une reconnaissance complète et transparente des activités achevées avec succès (ECTS ou équivalent), comme convenu dans les accords d'études et de stages obligatoires (Learning Agreements) ; |  |
| 9 | Fournir gratuitement aux étudiant-e-s entrant-e-s et à leurs institutions d'envoi, à la fin ou peu après leur mobilité, des relevés de notes (« Transcript of Records ») en anglais ou dans la langue de l’institution d'envoi, contenant une liste complète, précise et en temps utile de leurs résultats ; |  |
| 10 | S'engager dans la promotion et la reconnaissance de la mobilité du personnel académique ; |  |
| Préparation et accompagnement de la mobilité | |  |
| 11 | Fournir un soutien général aux personnes mobiles (étudiant-e-s et personnel des institutions de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure) et un service de conseil et d'assistance approprié ; |  |
| 12 | Publier et mettre à jour les listes de cours ou de modules en temps utile afin de fournir des informations transparentes à toutes les parties concernées ; |  |
| 13 | Établir et conclure les déclarations d'engagement (mobilité étudiante) ou les "Grant Agreements" (mobilité du personnel) avant la mobilité ; |  |
| 14 | Valider, avant le début de la mobilité, les accords d’études et de stages (Learning Agreements) et les Mobility Agreement pour le personnel entre les institutions ou entreprises d'envoi et d'accueil et les personnes mobiles. Pour la mobilité étudiante, la validation peut également être effectuée au plus tard peu après le début de la mobilité ; |  |
| 15 | Bien préparer les participant-e-s outgoing à la mobilité et soutenir l'acquisition de compétences linguistiques ; |  |
| 16 | Fournir une assistance pour l'obtention de visas, pour la souscription d'assurances (notamment pour les stages) et pour la recherche d'un logement (pour les étudiant-e-s entrant-e-s). Informer les participant-e-s mobiles dans les cas où la couverture d'assurance n'est pas automatique ; |  |
| 17 | Sensibiliser les étudiant-e-s et le personnel aux possibilités de voyager de manière plus écologique. |  |

1. Information concernant l’organisation de la mobilité
   1. Reconnaissance
2. Votre haute école/école supérieure utilise-t-elle le système de crédits ECTS ou un système équivalent afin de faciliter la reconnaissance des cours suivis à l’étranger ?

* dans tou-te-s les départements/facultés/filières Oui ☐ Non ☐
* dans certain-e-s départements/ facultés/ filières Oui ☐ Non ☐

1. Votre haute école/école supérieure utilise-t-elle le système de crédits ECTS ou un système équivalent comme modèle interne de capitalisation d’unités de cours ?

* dans tou-te-s les départements/facultés/filières Oui ☐ Non ☐
* dans certain-e-s départements/ facultés/ filières Oui ☐ Non ☐
  1. Supplément au diplôme

1. Votre haute école/école supérieure accorde-t-elle un supplément au diplôme ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, est-ce que les mobilités sont mentionnées dans le supplément au diplôme ? Oui ☐ Non ☐

Si vous avez coché « Non », comment votre école garantit-elle la reconnaissance des cours ou des stages effectués dans le cadre d’une mobilité ?

|  |
| --- |
|  |

* 1. Aide à la mobilité du personnel enseignant :

1. Quelles dispositions sont en place pour faciliter et encourager la mobilité du personnel enseignant à l’étranger ?

* Aide financière supplémentaire de la part de votre haute école/école supérieure ? Oui ☐ Non ☐
* Reconnaissance des activités d’enseignement à l’étranger comme étant un aspect   
  important de la carrière ? Oui ☐ Non ☐
* Assistance dans les démarches pratiques (voyage, hébergement, visa, etc.) ? Oui ☐ Non ☐
* Autres (veuillez spécifier)

|  |
| --- |
|  |

* 1. Aide aux personnes en situation de handicap :

1. Votre haute école/école supérieure fournit-elle des équipements et /ou un service de soutien à la disposition des :

* Etudiant-e-s/Enseignant-e-s non-voyant-e-s ou malvoyant-e-s ? Oui ☐ Non ☐
* Etudiant-e-s/Enseignant-e-s sourd-e-s ou malentendant-e-s ? Oui ☐ Non ☐
* Etudiant-e-s/Enseignant-e-s présentant un handicap physique ou psychologique  
  d’une autre nature ? Oui ☐ Non ☐

1. Internationalisation
   1. Stratégie
2. Décrivez de manière concise la stratégie de votre institution, les objectifs et les priorités des activités de mobilité prévues dans le cadre du Swiss-European Mobility Programme (SEMP).

Les informations à fournir dans la présente section devraient couvrir les points suivants :

* Quelle est l’expérience antérieure de votre institution dans les échanges internationaux et les programmes de coopération ?
* Dans quelle mesure votre participation au Swiss-European Mobility Programme (SEMP) serait-elle liée à la stratégie internationale globale de votre institution (si existante) ?
* Quelles sont les priorités et les objectifs à atteindre par l’institution dans le cadre de sa participation au Swiss-European Mobility Programme (SEMP) ?
* Quelles sont les activités spécifiques qui seront mises en œuvre dans le cadre du Swiss-European Mobility Programme (SEMP) ou du Programme suisse pour Erasmus+ (échange d’étudiant-e-s et de personnel, développement de coopérations avec des établissements d’enseignement supérieur ou d’autres types d’institutions) ?

|  |
| --- |
|  |

1. Veuillez fournir des informations relatives aux actions spécifiques prévues et mises en œuvre afin de promouvoir les activités de mobilité dans le cadre du Swiss-European Mobility Programme (SEMP).

|  |
| --- |
|  |

1. Quelles dispositions sont prises par votre institution dans le cadre de la politique de non-discrimination, de transparence et d’inclusion (par exemple, les actions et les projets relatifs à l’égalité des sexes, à l’intégration des personnes en situation d’handicap, à la promotion de la cohésion économique et sociale et à la lutte contre le racisme et la xénophobie) ?

|  |
| --- |
|  |

* 1. Qualité des activités de mobilité

1. Comment et avec quelles mesures votre institution garantira-t-elle la plus haute qualité des activités de mobilité ?

Il convient de détailler en particulier :

* la procédure de sélection ;
* la reconnaissance et l'utilisation d'un système de crédits pour les études effectuées ;
* l’information sur le programme de formation/le programme des cours, des séminaires ou des modules, ainsi que sur les droits et obligations pour l'obtention d'une aide financière ;
* l’information et le conseil auprès des étudiant-e-s sortant-e-s (outgoing) ;
* le tutorat et l’intégration des étudiant-e-s entrant-e-s (incoming) ;
* l’offre de services aux étudiant-e-s (en particulier le logement et un éventuel soutien pour l’obtention d’un visa) ;
* les cours de langue (niveau préparatoire et entretien) ou toute autre activité d’introduction/intégration ;
* la facilitation et la reconnaissance de la mobilité du personnel.

|  |
| --- |
|  |

*Seulement pour les institutions qui veulent également organiser des stages.*

* 1. Qualité des stages professionnels des étudiant-e-s

1. Quelles mesures spécifiques sont mises en œuvre pour assurer une haute qualité des stages professionnels des étudiant-e-s ?

Veuillez donner détailler la manière dont le programme des stages, les objectifs ainsi que les accords de stage sont établis. Merci de préciser les modalités pratiques qui ont sont convenues entre les parties (institution d’envoi, institution/organisation/entreprise d’accueil et étudiant-e) pour la mise en œuvre des stages. Veuillez également spécifier le suivi (monitoring) et l’évaluation des stages ainsi que leur reconnaissance dans le cursus des étudiant-e-s.

|  |
| --- |
|  |

1. Confirmation des données

Je, le/la soussigné(e), autorisé(e) par mon institution à signer des contrats pour son compte,

* certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance ;
* et engage mon institution de formation à respecter et appliquer les engagements et les principes fondamentaux de la charte, tels qu’ils sont énumérés dans le présent document.

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu, date | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Nom de l’institution qui dépose la demande | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Nom du/de la représentant-e légal-e | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature |  |
| Cachet de l’institution |  |

1. Les institutions qui ont obtenu la charte Erasmus du programme EFLTV ou la Charte Erasmus+ (ECHE) n’ont pas besoin de déposer une demande de charte SEMP. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les cursus "de cycle court" sont plus courts que les trois types de cycles nationaux de référence de Bologne, c'est-à-dire, en dessous de 180 crédits ECTS. Plus d’informations sur les calendriers académiques, la manière dont les systèmes d'éducation sont organisés et fonctionnent en Europe sur cette [page](https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/). [↑](#footnote-ref-2)